

LA REVUE

#2

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **RUMILLY TERRE DE SAVOIE** 2^e SEMESTRE 2020



RETROUVEZ
VOTRE SUPPLÉMENT
DÉTACHABLE

LE GUIDE

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE DÉCEMBRE 2020

**RU
TERRE
DE
SAVOIE
MI
LLY**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



URBANISME p.18

AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

TOURISME p.21

PRATIQUES
DE PLEINE NATURE



**MOBILITÉ
p.13**

J'Y BUS : 1 AN
D'EXPLOITATION



ÉDITO

MANDAT 2020-2026

LES PREMIÈRES PRIORITÉS

Au cours du mois de juillet dernier, les nouveaux élus du conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie ont procédé à leur installation. Ce nouveau mandat s'accompagne pour le territoire de l'élaboration d'une nouvelle feuille de route.

Les élus du bureau exécutif ont déterminé les projets prioritaires de début de mandat pour le territoire de la communauté de communes. Plusieurs projets ont été évoqués et pourraient être lancés dès 2021. Ils devront préalablement être présentés et votés par les membres du conseil communautaire.

Ces sujets prioritaires concerneront plus particulièrement :

- la construction d'une piscine intercommunale dans le mandat,
- l'aménagement de la base de loisirs des Pérouses à Rumilly et de son plan d'eau,
- la réalisation d'un schéma de déplacements et d'infrastructures routières. Celui-ci devra permettre notamment de confirmer l'intérêt ou non d'un ouvrage pour le franchissement du Chéran.

La réflexion est également lancée pour la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Enfin, un travail sera à conduire avec l'ensemble des communes du territoire pour mutualiser les services et optimiser nos moyens en personnel et en matériel.

Depuis la rentrée de septembre et l'installation des nouvelles instances de la communauté de communes, les élus et les services se sont engagés pleinement à la mise en œuvre des nouvelles actions et à la poursuite des services publics intercommunaux dans les divers domaines de compétences de Rumilly Terre de Savoie.

NOUVEL ÉLAN

Après plusieurs mois d'absence, La Revue fait son retour auprès des habitants du territoire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie avec ce second numéro.

Les pages abordent les sujets qui ont marqué l'année 2020 :

- Comment la communauté de communes a agit face à la crise sanitaire de la Covid-19 ?
- Quel bilan du réseau J'ybus après

sa première année d'exploitation ?

Vous retrouverez également vos rubriques habituelles : finances, environnement, économie, culture, social, tourisme, travaux et urbanisme...

Dans la lignée des élections municipales, 2020 est également l'année de démarrage d'un nouveau mandat communautaire 2020-2026. L'occasion pour la collectivité de vous présenter les projets à venir, mais aussi de retrouver en supplément au centre de ce numéro "Le Guide" détachable de la communauté de communes.

LA REVUE

éditée par la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie

3 place de la Manufacture - BP 69
74 152 Rumilly Cedex - France
Tél : 04 50 01 87 00
contact@rumilly-terredesavoie.fr

- Parution : décembre 2020
- Directeur de la publication : Christian HEISON
- Conception éditoriale & rédaction : Floriane BERTEZ - com'elem
- Conception graphique & mise en page : Maud PICQUENOT - Kalistene
- Coordination du projet : Service communication et Stéphane DELEAGE - Kalistene
- Crédit photos : Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie - Laurent Madelon - Gilles Lansard - Istock
- Impression : Groupe Est'Imprim
- Tirage : 14 000 exemplaires

Remerciements à l'ensemble du personnel de la communauté de communes pour leur implication dans la réalisation de ce magazine.

INFOS

Vous souhaitez suivre l'actualité de votre territoire ?

Rendez-vous sur www.rumilly-terredesavoie.fr

[f](https://www.facebook.com/rumillyterredesavoie) [in](https://www.linkedin.com/company/rumillyterredesavoie) @rumillyterredesavoie



Voici venu le temps de ma première intervention dans La Revue. Vous trouverez dans ces colonnes le détail de l'action des services publics intercommunaux mais également un cahier détachable, véritable guide pratique pour les habitants du territoire de Rumilly Terre de Savoie.

Même si la période que nous vivons depuis le début de l'année et qui transforme sanitaire, socialement et économiquement notre société est particulièrement anxiogène et incertaine, je puis vous assurer que les 41 conseillers communautaires installés en juillet dernier sont tous emplis d'une envie forte de s'investir, sans compter, au service de notre territoire et des grands projets qui s'annoncent...

Durant ces longs mois, la communauté de communes n'a eu de cesse de maintenir un service public de qualité. Je voudrais, en votre nom, remercier chaleureusement tout le personnel fortement engagé au quotidien, notamment le réseau J'ybus, le portage de repas, le ramassage des ordures ménagères, le service de l'eau et de l'assainissement, les transport scolaires...

L'une des actions emblématiques, développée ces dernières semaines pour soutenir les acteurs économiques du territoire est incontestablement le lancement de la plateforme de vente en ligne "Mon Rumilly.fr", en partenariat avec la ville de Rumilly et naturellement le Comité d'Action Economique. Cette Marque, aujourd'hui déposée, permettra dans un premier temps à tous les habitants d'effectuer des achats locaux, citoyens et responsables. Elle deviendra sans nul doute un fil conducteur pour toutes les actions de communication du territoire.

Pour tous les élus, c'est un début de mandat quelque peu exceptionnel : l'action au quotidien est indispensable et chaque jour apporte son lot de questionnements et d'adaptation au contexte local. Mais nous avons aussi travaillé ces dernières semaines pour recenser les grands projets qui pourraient être lancés dans les prochaines semaines...

Notre seule volonté : répondre aux grands enjeux du territoire à moyen et long terme en restant au quotidien à votre écoute et à vos côtés.

Christian HEISON, Président
de la Communauté de Communes
Rumilly Terre de Savoie





BUDGET 2020

UN SUBTIL ÉQUILIBRE

Le conseil communautaire a approuvé le budget 2020 le 24 février 2020. Celui-ci a été conçu dans le souci de préserver un équilibre subtil : conjuguer développement du territoire à long terme et gestion du quotidien à court-moyen terme.

DES CHOIX POLITIQUES ET STRATÉGIQUES

Le budget intercommunal se construit en répartissant les ressources dédiées au financement sur les différents domaines de compétences. Les arbitrages réalisés traduisent les choix politiques et stratégiques des élus pour le territoire et ses habitants. L'enjeu ? Accompagner le développement du territoire avec cohérence. Investir en fonction de la faisabilité des projets, de la capacité financière de la collectivité et de sa capacité de remboursement pour ne pas hypothéquer l'avenir.

DÉPENSES : AMBITION ET PRUDENCE

- La communauté de communes a pour ambition de porter parmi ses nombreuses compétences plusieurs projets d'envergure, leviers de développement local, parmi lesquels :
- le financement d'une boîte à commerce et d'un espace de co-working ;
 - le soutien à l'activité touristique, via un centre d'hébergement de groupe et la Maison de la mobilité et du tourisme dans la gare ;
 - l'aménagement de voies structurantes cyclables pour le développement des mobilités douces.

FISCALITÉ : LE CHOIX DE LA STABILITÉ

Les taux de la fiscalité locale sont identiques depuis la revalorisation de 2013, selon le souhait des élus de la communauté de communes.

Plusieurs prélèvements ont été réalisés ces dernières années sur les recettes : contribution au redressement des finances publiques de l'Etat, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. Dans ce contexte, la stabilité des taux d'impôts locaux est un signe fort.

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX 2020
Taxe d'habitation	5,32%
Taxe foncière sur le bâti	3,51%
Taxe foncière sur le non bâti	12,82%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	10,50%
Cotisation foncière des entreprises	26,43%

Taux votés par la communauté de communes (2020)

DEUX ÉVOLUTIONS SONT À NOTER :

- À ces taux s'ajoutent une part additionnelle pour faire face au financement de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) exercée depuis 2018.
- En juillet 2018 s'est ajoutée la taxe dite "Versement Mobilité" ou Versement Transport pour financer une partie du coût d'exploitation du réseau urbain l'ybus. Instauré à 0,35 %, son taux est appliqué à la rémunération des salariés auprès des employeurs (11 salariés et plus) des secteurs public et privé.



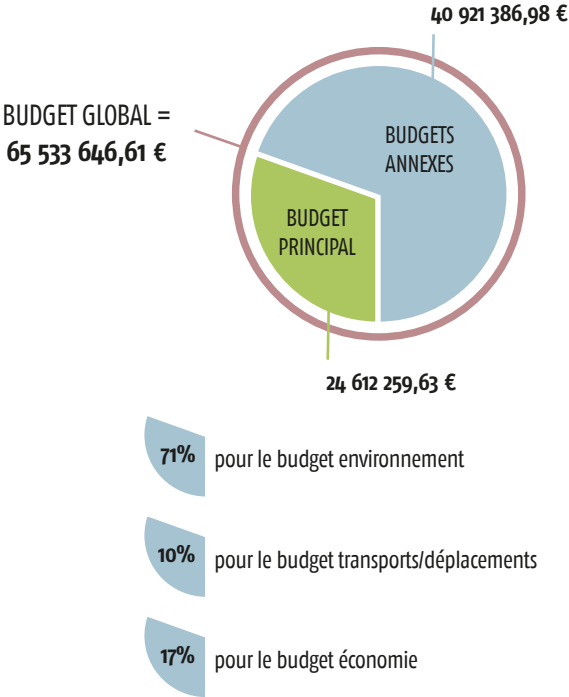
RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Divers et opération d'ordre	18 692 644,17 €
Produit de la fiscalité	14 589 442,70 €
Excédents reportés et réserves	13 708 320,17 €
Dotations et subventions	9 159 634,59 €
Produits des services	8 536 836,00 €
Opérations financières	782 773,98 €
Autres produits de gestion	37 995,00 €
Atténuation de charges	20 000,00 €
Produits exceptionnels	6 000,00 €

DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET PRINCIPAL	
Atténuation de produits	8 228 738,40 €
Opérations d'ordre (dont autofinancement)	2 627 289,88 €
Politique touristique, culturelle et sportive	2 263 844,76 €
Charges de personnel	1 717 000,00 €
Développement économique	1 582 466,08 €
Equipements sportifs	1 570 197,99 €
Voies cyclables	1 033 814,20 €
Autres dépenses	960 523,45 €
Contingent d'incendie	904 490,00 €
Subventions diverses	712 794,31 €
Dépenses imprévues	676 953,57 €
Protection et mise en valeur de l'environnement	651 789,00 €
Annuités d'emprunt	442 828,56 €
Politique de logement et du cadre de vie	351 381,24 €
Service à la population	295 000,00 €
Aménagement du territoire et urbanisme	284 708,00 €
Communication	219 000,00 €
Déficit de la section d'investissement	67 337,02 €
Travaux centre technique intercommunal	22 103,17 €

Données budgétaires regroupant les opérations de fonctionnement et d'investissement



BUDGETS ANNEXES	
ENVIRONNEMENT	
Assainissement	13 084 569,69 €
Eau potable	8 289 876,36 €
Élimination et valorisation des déchets ménagers	7 843 321,50 €
TRANSPORTS / DÉPLACEMENTS	
Transports scolaires	2 447 908,13 €
Transports publics de voyageurs et déplacements	2 019 692,97 €
ÉCONOMIE	
Zones d'Activités Economiques	6 739 310,40 €
Immobilier d'entreprises	496 707,93 €

CRISE SANITAIRE: RESTONS MOBILISÉS !

Au cours de cette année 2020, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a fait face à la crise sanitaire. Celle-ci a conduit à mettre en place un mode de fonctionnement inédit alliant continuité des services publics, accompagnement des entreprises et protection des usagers et des agents face au risque de contamination. Des mesures particulières ont été prises au fil des mois et se poursuivent cette fin d'année.

ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS

Durant les deux périodes de confinement qui ont marqué cette année 2020, la communauté de communes s'est organisée pour proposer un service public de qualité à ses usagers malgré ce contexte particulier. Les services opérationnels ont poursuivi leurs missions de terrain avec engagement, assurant un service quotidien pour les habitants du territoire.

Au siège de la communauté de communes, l'accueil du public a été interrompu lors du 1^{er} confinement mais maintenu par la suite y compris lors du deuxième confinement dans le respect des règles sanitaires. **Quatre services prioritaires ont maintenu leur activité en période de confinements en adaptant leur fonctionnement et leur organisation aux contraintes sanitaires :** le portage de repas à domicile, la collecte des déchets, l'eau et les transports. En support à leurs côtés, les services administratifs ont également poursuivi leurs activités en assurant la continuité des démarches et des projets. Les services aux usagers ont adapté leur fonctionnement.

DÉCHETS, PRÉVENTION ET VALORISATION

Le service de collecte des ordures ménagères, indispensable pour la salubrité publique a été maintenu, au rythme habituel.

Non considérée au niveau national comme un service indispensable, la déchèterie a été fermée ce printemps du 17 mars au 29 avril, avant de fonctionner jusqu'au 22 juin sur rendez-vous et de façon plus autonome depuis. Des mesures particulières ont été mises en œuvre pour limiter le risque de propagation du virus et protéger la sécurité des agents et visiteurs : limitation du nombre de véhicules et d'usagers sur le site, rappel des gestes barrières, suppression de la mise à disposition d'outils aux usagers, port du masque. Pour les agents, le port du masque est obligatoire depuis le début de la crise sanitaire : même en extérieur, certaines situations ne permettent pas toujours de respecter la distanciation physique. Par souci de prévention envers ses agents et les usagers, la communauté de communes l'a aussi rendu obligatoire pour les usagers à compter du 19 octobre 2020.



MOBILITÉ

L'ensemble des transports (scolaires, interurbains et J'ybus) ont repris dans le respect des règles sanitaires, notamment les gestes barrières, pour permettre aux habitants de se déplacer sur le territoire. Début 2020, J'ybus a dû s'adapter et communiquer auprès de ses usagers grâce à une campagne de sensibilisation. L'objectif ? Informer, rassurer et rappeler les consignes sanitaires. Afin de rassurer ses usagers et de gagner en efficacité dans la procédure de désinfection, les véhicules J'ybus sont désinfectés quotidiennement grâce à un ozonateur qui détruit tous les pathogènes et contaminants et assainit l'air ambiant.



PORTAGE DES REPAS À DOMICILE



Le portage des repas à domicile est véritablement un service prioritaire pour les bénéficiaires. Les agents de livraison se sont mobilisés pour assurer la continuité du service auprès des aînés, avec dévouement : la majorité des agents du service, jeunes parents, ont dû faire face à une nouvelle organisation familiale pour la garde et la scolarité de leurs enfants.

Au quotidien, des modalités de livraison différentes ont été

mises en place pour garantir la sécurité des bénéficiaires et des agents de livraison, pour les 4 tournées journalières. Dès le 1^{er} jour du confinement, les agents du service ont été équipés et formés à l'application des gestes barrières. Parallèlement, la communauté de communes a instauré un nouveau mode de livraison pour que les plateaux-repas soient déposés sans contact physique dans les habitations. Il a été demandé à chaque usager de prévoir une glacière ou un sac isotherme sur le palier de son domicile, avec un double objectif : limiter le risque de propagation du virus et respecter la chaîne du froid. Enfin, les conditions d'inscription ont été assouplies pour faciliter la livraison des repas aux nouveaux inscrits.

Seul regret : la crise sanitaire ne permet pas au portage à domicile de remplir sa mission relationnelle pourtant également essentielle à la bonne santé physique et morale des bénéficiaires. Heureusement, de petites astuces se sont rapidement installées pour compenser l'absence de contact direct : signes de la main par la fenêtre, échanges à travers la porte d'entrée, conversations courtes depuis le portail...



SOUTENIR L'ÉCONOMIE LOCALE

La crise sanitaire a fortement impacté l'économie, qu'il s'agisse des grandes entreprises ou des entrepreneurs locaux.

La communauté de communes a souhaité intervenir en leur faveur, via plusieurs actions :

- RÉDUCTION AU MAXIMUM DES DÉLAIS DE PAIEMENT des factures aux fournisseurs
- VOLONTÉ D'EXONÉRATION DE LOYERS aux entreprises et associations auxquelles la communauté de communes loue des locaux
- MAINTIEN DE LA SUBVENTION au Comité d'Action Economique (CAE) pour lui permettre d'agir pour les entreprises du territoire.

Une campagne de communication "J'y vis, j'y consomme" a également été lancée en juin 2020, en collaboration avec la ville de Rumilly, l'Office de Tourisme Rumilly-Albanais et le CAE pour encourager la consommation en circuits courts. Le lancement en novembre 2020 de "monrumilly.fr" s'inscrit dans la même dynamique. Cette plateforme de Click & Collect a vocation à venir en aide aux commerçants de proximité. Achat, prise de commande et paiement en ligne, retrait dès le lendemain : pensez solidaire, achetez local !





PROTÉGER LES HABITANTS

Les masques n'ont pas été suffisamment disponibles pour tous lors du premier confinement. Face à ce constat, Rumilly Terre de Savoie et ses communes membres se sont mobilisées et ont convenu d'un objectif partagé de solidarité : assurer une répartition équitable de 2 masques lavables certifiés pour chaque habitant du territoire, soit 32 000 masques et proposer ainsi une aide complémentaire à celle effectuée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Parallèlement, la communauté de communes a passé une commande de 8 000 masques sur demande du Comité d'Action Économique "Rumilly - Alby développement" pour proposer à 36 petites et moyennes entreprises du territoire des masques à des prix raisonnables. Avec cette action solidaire, Rumilly Terre de Savoie a assuré son rôle de mutualisation et de coordinateur pour gérer la crise de manière raisonnée et adaptée sur l'ensemble de son territoire.

EXPÉRIMENTER LE TÉLÉTRAVAIL POUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Balbutiant avant la crise sanitaire, le télétravail a connu une progression fulgurante à la faveur de l'épidémie, notamment dans la fonction publique territoriale.

Pour la communauté de communes qui n'avait pas encore mis en place le télétravail, son déploiement dans l'urgence, en période de crise sanitaire, a été un exercice délicat mais réussi grâce à l'engagement des agents et avec l'aide technique du service informatique mutualisé de la ville de Rumilly.

Lors du 1^{er} confinement, les agents des services administratifs ont ainsi pu travailler depuis leur domicile et assurer une continuité de leurs missions tout en étant protégés. Une fois passée la première vague, la communauté de communes s'est emparée du sujet pour construire un dispositif pérenne, dans le cadre d'une démarche plus large de qualité de vie au travail.

- Une phase d'expérimentation de plusieurs mois a ainsi été lancée à la rentrée, permettant aux agents dont les postes sont éligibles de télétravailler jusqu'à 1 jour et demi par semaine.
- Une charte formalise le dispositif, et sera amenée à évoluer en fonction des retours d'expérience.



VERS UN MODE DE GESTION UNIQUE

L'eau et l'assainissement sont gérés par Véolia via une délégation de service public pour Rumilly, par une régie directe pour le reste du territoire. Le contrat de délégation de service public (DSP) arrivant à son terme au 31 décembre 2020, la communauté de communes souhaite harmoniser les modes de gestion.

En 2008, Rumilly avait délégué la gestion de l'alimentation en eau potable de la ville à son prestataire Véolia dans le cadre d'une délégation de service public (contrat jusqu'au 31/12/2020). Au 1^{er} janvier 2011, la communauté de communes a pris les compétences Eau potable et Assainissement collectif et non collectif. Conséquence : elle a repris la DSP sur la gestion de l'eau potable de Rumilly avec Véolia et délégué au même prestataire l'assainissement de la ville. La gestion de l'eau potable et de l'assainissement du reste du territoire faisaient l'objet d'une régie directe.



UN NOUVEAU SCÉNARIO À PARTIR DE 2021

Dès 2019, la communauté de communes a engagé avec un cabinet conseil une réflexion et une étude sur les modes de gestion des services d'eau et d'assainissement sur l'ensemble de son territoire. Plusieurs scénarios ont été proposés à la collectivité, étudiés et approfondis durant l'année. Ils ont été présentés aux instances participatives : comité de pilotage, commission environnement, bureau et exécutif.

En janvier 2020, l'exécutif et le bureau communautaire ont donné un avis

favorable à la mise en œuvre d'un mode de gestion unique pour le territoire, validé pour 10 ans à compter de 2021 :

- mise en place d'une régie intéressée pour l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif,
- maintien de la régie directe pour le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le comité technique de la communauté de communes a aussi donné un avis favorable à ce scénario.

LA PROLONGATION TEMPORAIRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La crise sanitaire n'a pas permis de finaliser le dossier de consultation dans les temps. Elle a aussi empêché d'installer le nouveau conseil communautaire avant juillet 2020. Pour préparer dans les meilleures conditions la consultation de recrutement du futur concessionnaire chargé de l'exploitation et le changement de mode de gestion, la DSP assurée par Véolia a été prolongée 6 mois (jusqu'au 31 juin 2021). Le conseil communautaire a entériné cette décision par délibération le 9 novembre dernier.

DÉCHETS

RÉHABILITATION DE LA DÉCHÈTERIE

Aménagée en 2002, la déchèterie de Broise doit être rénovée et mise en conformité avec la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Ce projet bénéficiant d'un financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a 3 objectifs : sécuriser le site visé par de nombreux actes de vandalisme, optimiser son fonctionnement, améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents valoristes. Les travaux débutés en juin doivent s'échelonner sur 9 mois. Le site reste ouvert pendant les travaux – sauf fermetures exceptionnelles inévitables – comme mi septembre pour la réalisation des enrobés.

Au 15 octobre, la majorité des travaux "à usage direct" ont été réalisés :

- nouvelles entrée et sortie, portails et clôture,
- création de 2 nouveaux quais, ⁽¹⁾
- installation d'une bâche souple pour la défense incendie, ⁽²⁾
- quai à gravats et nouvelle plateforme de dépose à plat des déchets verts (en attente de mise en service),
- dispositif de rétention des eaux d'extinction, ⁽³⁾
- nouveau séparateur hydrocarbures pour traiter les eaux pluviales,
- sécurisation des quais via des garde-corps et bavettes amovibles.



La construction du bâtiment a débuté le 19 octobre. Il abritera le nouveau local du gardien, un local technique, un local de stockage (déchets ménagers susceptibles de contenir des produits chimiques pouvant avoir un impact sur l'environnement) et un local dédié aux Déchets Diffus Spécifiques. Les travaux de finitions (raccordements, marquage, signalétique, compacteur à ferraille...) et l'installation du contrôle d'accès par lecteur de plaques minéralogiques seront réalisés en dernière phase.



TRI SÉLECTIF

DE NOUVEAUX POINTS DE COLLECTE

La communauté de communes souhaite poursuivre le remplacement des bacs roulants actuels sur les communes de son territoire par des conteneurs semi-enterrés et aériens de grand volume.

Plusieurs objectifs guident Rumilly Terre de Savoie avec l'installation de ces nouveaux points d'apport volontaires (PAV) :

- POUR LES USAGERS
 - augmenter le volume de tri sélectif disponible,
 - améliorer le cadre de vie : esthétique, réduction des nuisances olfactives.
- POUR LE SERVICE DÉCHETS
 - rapprocher le service de la population : améliorer la qualité du tri, toucher de nouveaux usagers, augmenter le tonnage de déchets à recycler,
 - optimiser les tournées de collecte : regrouper des points de collecte dispersés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et optimiser les coûts.

Le secteur géographique concerné fin 2020 permettra de réaliser une tournée complète en camion-grue et de supprimer une tournée en benne ordures ménagères classique.

COMMUNE	NOMBRE DE CONTENEURS			NOMBRE DE PAV
	Ordures ménagères (OM)	Tri	Total	
Crempigny-Bonneguête	3	6	9	2
Hauteville/Fier	5	6	11	2
Sales-Couty	4	3	7	1
Vallières-sur-Fier	44	28	72	17

À terme, l'impact de cette modification sera positif pour tous : moins de consommation de carburant, plus de sécurité pour les agents et les usagers d'une part, un meilleur service et plus de satisfaction des usagers d'autre part. Les travaux ont débuté le 19 octobre pour 5 à 6 semaines, avec mise en service des PAV en décembre. Ce projet bénéficie d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

ORDURES MÉNAGÈRES

DE LEUR COMPOSITION À LEUR VALORISATION

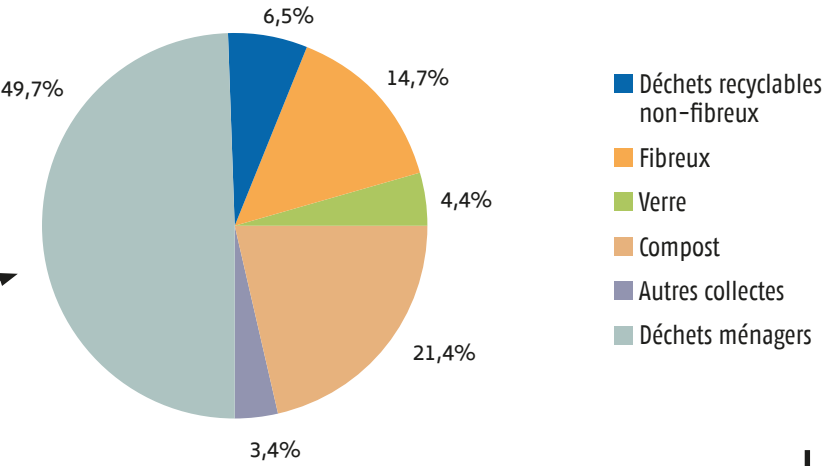
Les ordures ménagères sont traitées par incinération à l'unité de valorisation énergétique (incinération) à Valserhône à 40km de Rumilly.

Deux fois par an, la composition de nos Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est analysée suite à la récolte d'échantillons. L'objectif est d'évaluer la part de déchets qui n'a pas sa place dans les ordures ménagères résiduelles et qui pourraient être valorisée d'une autre manière.

50 de nos OMR sont réellement des OMR, les autres 50 pourraient être valorisés d'une autre manière telle que le compostage, le tri dans les conteneurs ou colonnes jaune, bleu et vert et/ou l'apport en déchèterie.

SYNTHÈSE DES 18 ÉCHANTILLONS DES 5 CAMPAGNES RÉALISÉES DEPUIS 2017

COMPOSITION DES OMR DE LA COLLECTIVITÉ (18 éch.)



UNE PART IMPORTANTE DE BIODÉCHETS PARTENT ENCORE DANS NOS POUBELLES !

21% de nos OMR qui sont incinérés sont des biodéchets qui pourraient être compostés. Tour d'horizon des actions menées par la communauté de communes pour proposer des alternatives à la gestion par incinération de ces biodéchets.

- COMPOSTAGE
 - Fourniture de composteurs, suivi & accompagnement
 - dans les écoles,
 - le compostage individuel permet de valoriser 175 kg/an* de déchets de cuisine par foyer équipé,
 - le compostage partagé permet de valoriser 83 kg/an* de déchets de cuisine

par foyer équipé, soit 2,7 T de déchets compostés et 900 kg de compost mûr produit sur l'année 2020.

*Source Ademe

- BROYAGE DES VÉGÉTAUX
 - Mise à disposition de broyeurs auprès des communes
 - 42,38 T de végétaux broyés au sein de 9 communes et du service assainissement de la Communauté de Communes.
- MÉTHANISATION
 - Collecte des biodéchets par les professionnels > 94 T par an envoyées au GAEC des Châtelets à Gruffy pour méthanisation.
- LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
 - Opération Gourmet Bag



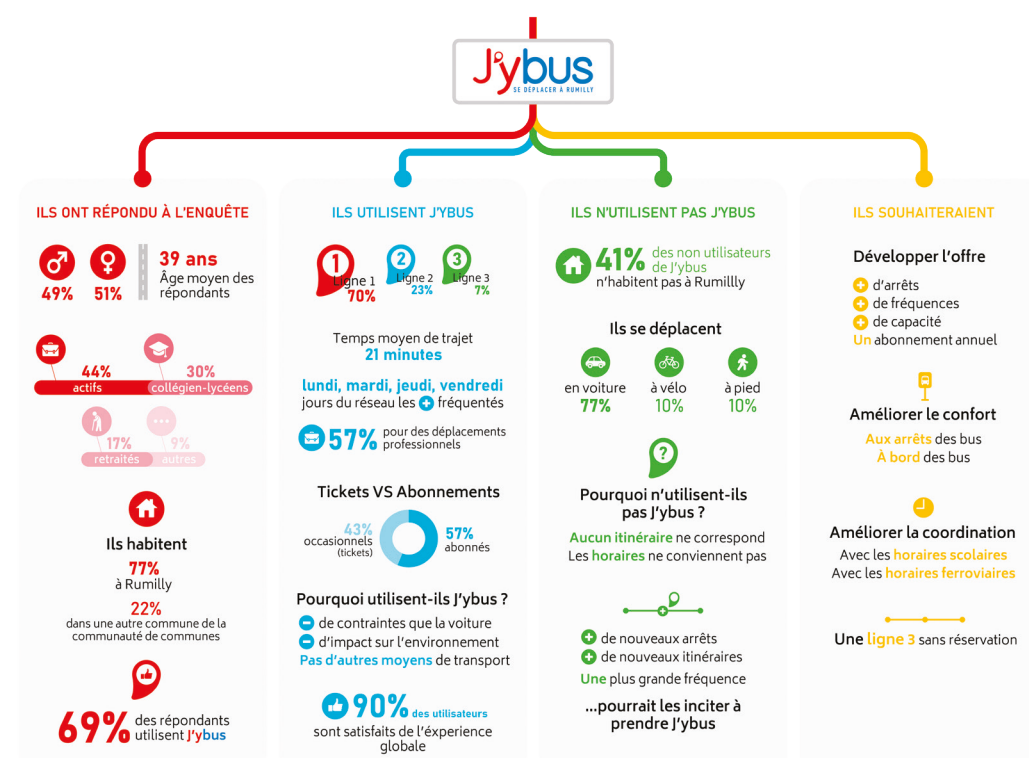
TRANSPORT URBAIN

J'YBUS : 1 AN DÉJÀ !

Lancé à la rentrée 2019, le réseau de transport urbain de Rumilly Terre de Savoie J'ybus a soufflé sa première bougie le 14 septembre dernier. L'objectif : une nouvelle vision de la mobilité sur le territoire ! Bilan après un an d'exploitation.

J'ybus, c'est 3 lignes, 70 points d'arrêts et près de 198 300 km parcourus sur la première année. Très attendu par les habitants, le réseau a affiché dès son lancement des chiffres très positifs.

- De septembre 2019 à février 2020 en moyenne 555 montées/jour sur la ligne 1 et 131 montées/jour sur la ligne 2.
- Une fréquentation régulière malgré la crise sanitaire, avec en moyenne 396 montées/jour sur la ligne 1, 113 montées/jour sur la ligne 2 et 1 621 réservations sur l'année pour la ligne 3 de service de transport à la demande.
- Un bon accueil pour la formule abonnement : 955 personnes abonnées au moins une fois à J'ybus la première année, 2 044 abonnements mensuels vendus, 484 abonnements en cours de validité en septembre 2020 et 20% des abonnés inscrits à la ligne 3.



QU'ATTENDRE DE J'YBUS ?

Trois axes de développement pourraient permettre de toucher davantage d'usagers à l'avenir : développer l'offre (arrêts, fréquence, capacité), améliorer le confort, mieux coordonner la fréquence avec les horaires scolaires et ferroviaires. Dernier axe de réflexion : ne plus imposer la réservation pour la ligne de transport à la demande...

INFOS

www.jybus.fr
Plan des lignes, arrêts,
horaires et tarifs

J'YBUS POURSUIT SUR SA LANCÉE

Depuis septembre 2019, J'ybus simplifie le quotidien des usagers : 3 lignes de bus desservent les principaux sites de la ville de Rumilly. J'ybus souhaite proposer aux voyageurs deux services en plus.

L'APPLICATION : MOBILE, ÉVIDEMMENT !

D'ici la fin de l'année 2020, le réseau urbain J'ybus devrait se prolonger en version mobile avec une application pour smartphone et tablette, téléchargeable sur iPhone et Android. Elle proposera trois fonctionnalités :

- calcul d'itinéraire intégrant les réseaux J'ybus et SIBRA, les lignes interurbaines 32 et 33, les TER, des itinéraires cyclables et piétons,
- alertes sur l'actualité du réseau (nouveau, problèmes sur les lignes favorites, déviations...)
- personnalisation (profil, trajets favoris, fonction "autour de moi" ...).



ABONNEMENT ANNUEL : HAUTE FIDÉLITÉ

DÉCOUVREZ LES TARIFS

■ ABONNEMENT ANNUEL ADULTE 120€ (2 mois offerts)

■ ABONNEMENT ANNUEL JEUNE (- 26ANS) & SENIOR (+ 65ANS) 80€ (2 mois offerts)

■ USAGERS BÉNÉFICIAIRES DE LA TARIFICATION SOLIDAIRE (anciens combattants, titulaire de la Carte Mobilité Inclusion ou de la Complémentaire Santé Solidaire) : réduction de 50% sur le prix de l'abonnement annuel

Depuis son ouverture, le réseau J'ybus propose à la vente des tickets à l'unité et des abonnements uniquement mensuels pour les titres de transport adulte et jeune & senior. Après 1 an d'exploitation et une synthèse des besoins des usagers, l'offre s'enrichit d'une troisième option.

En novembre 2020, plus de 1 000 personnes avaient déjà acquis au moins un abonnement au réseau J'ybus. En tout, 2 250 abonnements ont été vendus parmi lesquels :

- 58% d'abonnements jeune & senior
- 20% d'abonnements adulte
- 22% d'abonnements scolaire+, une offre réservée aux bénéficiaires de la carte annuelle de transport scolaire de la communauté de communes.

J'YBUS FÊTE SON 1000^E ABONNÉ

Outre son 1^{er} anniversaire, J'ybus a fêté en novembre son 1000^e abonné. L'occasion pour la communauté de communes d'offrir (après la crise sanitaire) à l'heureuse voyageuse un abonnement au réseau et un panier garni rempli de produits... locaux évidemment.

J'ybus
SE DÉPLACER À RUMILLY



METTRE LE TRANSPORT... EN COMMUN

La communauté de communes a accompagné le lancement de J'ybus sur les réseaux sociaux avec une page Facebook dédiée et des publications régulières (54 publications sur l'actualité du réseau, les règles de bonne conduite, l'info trafic, les événements et la vie locale). La page compte 269 abonnés et 254 "j'aime".

Après 1 année d'exploitation, le service transports a proposé aux usagers ou non du réseau de répondre à une courte enquête pour exprimer leur satisfaction, d'éventuelles suggestions pour améliorer les services et proposer une offre de transport en adéquation avec leurs besoins.

Du 14 septembre au 14 octobre 2020, l'enquête a reçu 285 réponses. Leur analyse permet de mieux connaître les usagers du réseau et les répondants n'utilisant pas J'ybus

MUTUALISATION DES TRANSPORTS



RENCONTRE AVEC ROLAND LOMBARD, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DES TRANSPORTS ET DES MOBILITÉS

TRANSPORT SCOLAIRE : C'EST LA RENTRÉE POUR LES RENFORTS

Depuis la rentrée 2019, un service dit de "renfort" permet aux élèves de toutes les communes du territoire de rentrer chez eux lorsqu'ils terminent les cours plus tôt.

POURQUOI DES SERVICES DE RENFORTS ?

Historiquement, quelques services de ce type étaient organisés par le Département à 9h et 15h45, mais uniquement pour certains secteurs de la communauté de communes. Lorsque nous avons récupéré la gestion totale des transports scolaires, j'ai tenu à étendre ces renforts à l'ensemble des communes du territoire au titre de l'égalité d'accès aux services intercommunaux.

QUELLES EN SONT LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ?

Il faut rappeler tout d'abord que chaque élève inscrit aux transports scolaires de Rumilly Terre de Savoie bénéficie d'une place qui lui est affectée pour l'aller-retour quotidien aux horaires d'ouverture et de fermeture des établissements scolaires (arrivée à Rumilly 7h30 et départ de Rumilly 17h05 pour les collégiens ou 18h pour les lycéens).

En complément de cette place réservée, nous leur offrons la possibilité de prendre un autocar qui dessert en plus, à 9h ou 15h45, les principaux arrêts des communes du territoire.

6 autocars proposent des allers et retours de renfort, en plus des services aux heures habituelles. Ils sont accessibles dans la limite des places disponibles et n'ont pas vocation à transporter tous les élèves.

UNE ÉVOLUTION DE CES RENFORTS EST-ELLE PRÉVUE ?

Notre communauté de communes est la seule intercommunalité que je connaisse à proposer ce type de "service bonus". Il rend de bons services, néanmoins il n'est pas prévu d'ajouter des autocars.

En effet, le transport quotidien de nos élèves constitue un important effort financier pour la collectivité : le coût réel du transport est de 1 000 € par élève et par an, pour une participation des familles de 99 €.

AUTOPARTAGE : LA VOITURE EN LIBRE-SERVICE

Disponibles 24h/24 et 7j/7 sur simple réservation :

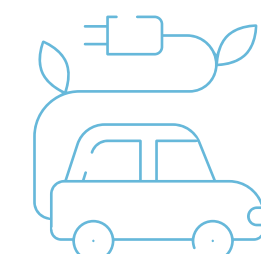
Citiz réinvente l'usage de la voiture : réservez un véhicule seulement pour le temps dont vous avez besoin.

Une Renault Zoé électrique avec 200 km d'autonomie vous attend pour tous vos déplacements sur sa station de recharge Place de la Manufacture. Tentez l'aventure : la station bénéficie de l'offre Week-end à 50% pour partir à moitié prix le samedi et le dimanche ! Rouler à l'énergie renouvelable, c'est aussi une bonne manière de se déplacer en minimisant votre impact environnemental.



UNE REMISE PRIVILÈGE POUR LES HABITANT-E-S DE RUMILLY

Pour toute inscription avant le 31/12/2020, profitez d'une réduction de 200€ sur le service Citiz : frais de dossiers offerts, 3 mois d'abonnement "Fréquence" offerts et un crédit consommation de 100€



INFOS

Service transports
04 50 01 87 03
transports@rumilly-terredesavoie.fr

Transports scolaires et interurbains :
mardi 8h30-12h, mercredi 8h30-12h
et 13h30-17h, jeudi 13h30-17h

J'YBUS : lundi, jeudi et vendredi 8h30-12h, mercredi 8h30-12h et 13h30-17h

RAYONNEMENT INDUSTRIEL



TERRITOIRE D'INDUSTRIE, VECTEUR D'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le territoire d'industrie Rumilly - Usse et Rhône est le fruit de l'association en mars 2019 des Communautés de Communes Rumilly Terre de Savoie et Usse et Rhône. Comptant parmi les 146 territoires labellisés de l'Hexagone, il affiche son ambition : tendre vers l'exemplarité sur le plan économique, environnemental et sociétal.



La convention Territoire d'Industrie Rumilly - Usse et Rhône a été signée le 16 décembre 2019.

La feuille de route du Territoire d'industrie Rumilly - Usse et Rhône vise à répondre à 4 enjeux clés pour le tissu économique local :

- DÉVELOPPEMENT Conforter les filières industrielles du territoire
- DYNAMIQUE LOCALE Constituer une offre territoriale attractive
- RECRUTEMENT Répondre aux besoins de main d'œuvre des entreprises et anticiper les futurs besoins
- MUTATION Accompagner les entreprises dans leur intégration environnementale et leurs innovations.

L'OBJECTIF ? Soutenir et revaloriser les savoir-faire du tissu industriel local, porteurs d'une réelle expertise.

Les signataires se sont accordés sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du territoire. Associant partenaires publics et industriels, 18 réunions de travail ont abouti à 14 fiches-actions concrètes, en phase avec les enjeux et besoins locaux. Les parties s'engagent ainsi collectivement pour la réussite du projet.

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE

■ Ensemble, les Communautés de Communes Rumilly Terre de Savoie et Usse et Rhône revendiquent un tissu industriel dynamique et diversifié fait d'entreprises de renommée nationale et internationale : Tefal SAS (Group SEB), FerroPem, Vulli, Cereal Partners France (Nestlé), Thomas Leprince, Fromageries Chabert, Les Fermiers Savoyards... Les signataires et partenaires économiques se mobilisent et s'engagent dans le cadre du dispositif.

- Les intercommunalités
 - > Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie
 - > Communauté de Communes Usse et Rhône
- Les partenaires économiques et industriels
 - > Le Comité d'Action Economique "Rumilly- Alby développement"
 - > Tefal SAS
 - > FerroPem
- Les partenaires publics
 - > L'État
 - > La Région Auvergne Rhône Alpes
 - > La Banque des Territoires
 - > BPI France
 - > Pôle Emploi Haute-Savoie



TRAVAUX

RUMILLY : RÉSEAU D'EAU POTABLE

Des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable ont été engagés en octobre dernier rue René Cassin.

L'opération concerne le renouvellement de 285 mètres de conduite d'eau potable, entre le bar "Les Sangliers à Moustache" et le magasin "La Halle". Véolia a par ailleurs repris les branchements vétustes.

Afin de créer un maillage important en direction du centre-ville, ces travaux occasionnent quelques perturbations de circulation, avec le maintien du double sens de circulation (voies déportées, suppression temporaire des bandes cyclables), en dehors d'une semaine de sens unique. Les accès aux commerces et riverains ont été conservés.

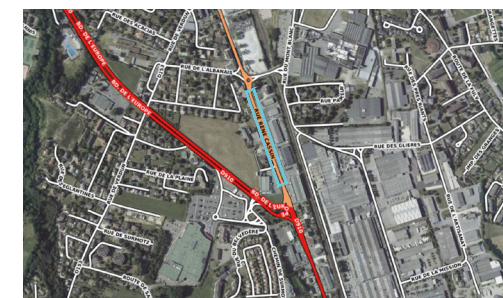


CALENDRIER

- MI-SEPTEMBRE À MI-OCTOBRE
Préparation de chantier
- 12 OCTOBRE
Lancement des travaux, prévus pour 2 mois, soit 1 mois 1/2 pour les travaux de réseaux et 15 jours pour les travaux d'enrobé

BUDGET

- LOT 1
Entreprise SASSI BTP / SATP (VRD) • 125 000 € TTC
- LOT 2
Entreprise COLAS (Enrobés) 40 000 € TTC
- MAÎTRE D'ŒUVRE
Safège - Suez consulting
- COORDINATEUR SPS
Castagna coordination



CALENDRIER

- MI-JUILLET
Étude des travaux
- MI-SEPTEMBRE
Phase d'Avant-Projet Sommaire (APS) du début de la phase d'Avant-Projet Détaillé (APV).
- ACTUELLEMENT
Étude de tracé et de dimensionnement hydraulique pour le futur collecteur d'eaux pluviales, pour le renouvellement de la conduite d'eau potable et des branchements et pour le collecteur d'eaux usées et des branchements (enquêtes de branchements réalisées)

VALLIÈRES-SUR-FIER : RÉSEAUX ET VOIRIE

De futurs travaux de réseaux humides sont à l'étude sur les secteurs suivants : Verlioz, Route de sur Les Marais et Route de l'Ancienne Cure.

Réalisés en groupement de commande, les travaux permettront aux différentes collectivités d'associer leurs maîtrises d'ouvrage pour réaliser des économies d'échelle. Le budget global de l'étude atteint 21 500€.

Sont impliqués dans l'opération :

- la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, maître d'ouvrage pour les réseaux d'eaux usées et d'eau potable ;
- la commune de Vallières-sur-Fier, maître d'ouvrage pour la voirie et le réseau d'eaux pluviales.

Deux maîtres d'œuvre sont associés : Ingénierie du Mont Blanc et ATIE.

Le chantier concerne la "mise en séparatif" des réseaux Route de Verlioz et Route de Sur les Marais, l'aménagement d'une voie verte, de réseaux et de voirie Route de l'Ancienne Cure.

- la commune réalise les travaux sur le réseau d'eaux pluviales, un cheminement mode doux (aménagement d'une voie verte), des travaux de voirie ;
- la communauté de communes prend en charge les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LES 5 PILIERS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Le PADD est l'un des éléments clés d'un PLUi-H. Il a été présenté et débattu en conseil communautaire le 30 octobre 2017 puis le 2 juillet 2018. Il repose sur 5 principes :

- **AFFIRMER** une polarité savoyarde pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire, centrée sur Rumilly, pôle de services et d'emplois
- **ASSURER** une croissance maîtrisée du territoire pour limiter l'impact de l'urbanisation sur les espaces agricoles et naturels
- **RENFORCER** la complémentarité des liens ville-campagne
- **REVITALISER** le cœur de ville de Rumilly
- **AMÉNAGER ET ENTRETENIR** des paysages familiers, notamment grâce à des aménagements architecturaux et paysagers harmonieux

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi-H)

Après 5 ans de travaux, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H) a été approuvé à l'unanimité en conseil communautaire du 3 février 2020.

Ce document d'urbanisme s'appuie sur un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui fixe les orientations poursuivies pour l'aménagement du territoire à l'horizon 2030. Il détermine les règles opposables aux autorisations de droit des sols sur le territoire des 17 communes de la communauté de communes.

DERNIÈRE LIGNE DROITE DU PLUi-H : 5 ÉTAPES CLÉS

- Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H, une nouvelle série de 5 réunions publiques réparties sur le territoire ont eu lieu début 2019, pour présenter le projet PLUi-H avant d'arrêter celui-ci en conseil communautaire le 3 juin 2019.
- Suite à l'arrêt du PLUi-H, le projet a été communiqué pour avis aux communes membres de la communauté de communes, aux personnes publiques associées (Etat, Région, Département, SCOT, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, PNR des Bauges, INAO, CRPF, EPCI voisins...), à l'Autorité environnementale et aux commissions spécialisées (CPENAF, CRHH...).
- Les documents du projet de PLUi-H et les différents avis des partenaires ont ensuite été portés à enquête publique pour un mois, du 25 septembre au 25 octobre 2019. Les commissaires

enquêteurs ont tenu des permanences dans les 17 communes et dans les locaux de la communauté de communes.

- 586 observations ont été formulées dans les registres tenus à disposition dans les communes ou sur le registre dématérialisé. Après étude des observations du public, des avis des partenaires et du projet, la commission d'enquête a rendu un avis favorable sur le projet de PLUi-H, avec une réserve et 9 recommandations.
- Suite à l'ensemble des observations et avis, la communauté de communes a étudié les adaptations à apporter au projet arrêté en juin 2019. **Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat a été approuvé définitivement le 3 février 2020 à l'unanimité des élus de la communauté de communes.**

Consulter l'ensemble des pièces du PLUi-H sur la page dédiée au PLUi-H sur le site internet de la communauté de communes : www.rumilly-terredesavoie.fr/Amenagement-du-territoire-et-Urbanisme/Urbanisme/Plan-Local-d-Urbanisme-Intercommunal. Depuis cette page internet, vous pourrez également accéder au Géoportail de l'Urbanisme, qui vous permettra de retrouver le classement de votre parcelle, et les règles applicables.

CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PLUi-H

- 2015** Prescription du PLUi-H
- 2016** Finalisation de l'élaboration du diagnostic
- 2018** Finalisation de l'élaboration du PADD
- 2019** Élaboration du zonage, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et de Programme d'Orientations et d'Actions (POA) sur l'habitat
 - 3 JUIN** Arrêt du projet de PLUi-H
 - ÉTÉ** Consultation pour avis des communes partenaires et des publics associés
 - SEPTEMBRE** Démarrage de l'enquête publique (1 mois)
 - DÉCEMBRE** Finalisation du PLUi-H
- 2020** **3 FÉVRIER** Approbation du PLUi-H

OPPOSABILITÉ DU PLUi-H : QUELLES DÉMARCHES ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat est désormais opposable à toutes les demandes d'autorisations de droit des sols sur le territoire des 17 communes : permis de construire, déclarations préalables de travaux...

La démarche à suivre est la suivante :

- pour toute demande et dépôt d'autorisation d'urbanisme, adressez-vous à la mairie concernée par votre projet ;
- pour toute question relative au PLUi-H, contactez le pôle Aménagement du Territoire et Urbanisme par mail sur plui@rumilly-terredesavoie.fr

HABITAT : ET MAINTENANT ?

Avec l'approbation le 3 février 2020 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal comportant un volet Habitat (PLUi-H) et tenant lieu de PLH, le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) du PLUi-H constitue le volet pré-opérationnel du second programme local de l'habitat de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie. Il présente les moyens à développer pour répondre aux besoins en logement/hébergement et s'articule autour de 5 orientations majeures. L'une d'elles concerne la définition d'un règlement d'aides à la production de logements sociaux et la mise en œuvre de la réforme des attributions avec le lancement de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Les résultats de l'étude en cours viendront compléter les actions à mener dans le cadre de l'opération de rénovation du cœur de la ville centre.

INFOS

Habitat du PLUi-H
Une page dédiée au volet Habitat du PLUi-H a été mise en place sur le site internet de la communauté de communes. Vous retrouverez également toutes les informations relatives aux demandes de logement locatif social sur le territoire et au conseil à la rénovation énergétique des logements.

www.rumilly-terredesavoie.fr/Amenagement-du-territoire-et-Urbanisme/Habitat-Logement



AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE

RÉNOVATION DE L'HABITAT

Une plateforme départementale dédiée à la rénovation énergétique doit être mise en place en 2021.

D'ici là, ASDER, Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables, assure un accompagnement pour vous conseiller sur vos travaux de construction ou de rénovation énergétique : amélioration du confort de votre logement, démarche de réduction de votre facture énergétique, solutions personnalisées de rénovation (isolation, ventilation, chauffage).

AIDES FINANCIÈRES : COMMENT S'Y RETROUVER ?

■ Qu'apporte le service Info Energie de Haute-Savoie ?

Il accompagne les particuliers dans leur démarche de rénovation ou de construction de logement. Les conseillers assurent une mission de service public et dispensent un conseil gratuit et indépendant des fournisseurs d'énergie et d'équipement. Membre du réseau FAIRE, ce service est soutenu par l'ADEME, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie.

■ Comment se déroule l'accompagnement proposé ?

Le conseil aborde les questions techniques et financières : analyse de devis avant travaux, information sur les aides et subventions. Les conseillers vous guident dans vos démarches administratives pour obtenir les aides selon votre projet et vos conditions de ressources.

■ Quel sont les premiers conseils en matière de rénovation énergétique ?

Le plus important, c'est d'isoler sa maison. Selon votre situation, le conseil pourra porter sur le changement de vitrage ou de menuiseries, la ventilation... Différentes solutions pourront être étudiées pour un changement de chauffage, dont le recours aux énergies renouvelables : panneaux solaires, poêle à buches, chaudière granulés. À chacun sa solution la plus performante selon l'habitat et le budget.

INFOS

Conseillers Info Energie
de Haute-Savoie
04 58 57 01 70

Informations techniques et financières :
www.infoenergie-auvergnerhonealpes.fr

Retrouvez l'ensemble des organismes qui peuvent vous aider dans le cadre de la rénovation de votre logement sur le site de la communauté de communes, rubrique Aménagement du territoire et Urbanisme > Habitat Logement > Aides à la rénovation.



PRATIQUES DE PLEINE NATURE

ACTION "CŒUR DE VILLE"

La communauté de communes conduit une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour étudier les besoins en rénovation du centre ancien de Rumilly, en partenariat avec la ville et les partenaires du Programme Action Cœur de Ville.

Le bureau d'études Villes Vivantes est chargé d'identifier les besoins d'accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs. Plusieurs rencontres ont ainsi été organisées pour comprendre les attentes et évaluer les besoins : petit déjeuner de l'immobilier pour débattre entre acteurs du logement, échanges avec les habitants sur le marché de Rumilly, ateliers pour les porteurs de projets...



OFFICE DE TOURISME RUMILLY ALBANAIS

L'offre en matière d'activités de pleine nature et de sentiers de randonnée est disponible à l'Office de Tourisme Rumilly Albais. Des topofiches par itinéraire pédestre ou une carte globale des itinéraires VTT sont disponibles.

www.rumilly-tourisme.com/decouvrir/activites-et-loisirs/



VERS UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RANDONNÉE

Une offre de sentiers cohérente et de bonne qualité contribue à valoriser le territoire. C'est aussi un levier de développement touristique et économique local. Établi en 2016, le schéma directeur de la randonnée arrive à échéance en juillet 2021.

Dans la lignée de la politique départementale en matière de randonnée, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie avait réalisé en 2016 son schéma directeur de la randonnée, fixant pour 5 ans les orientations stratégiques de la communauté de communes. Celui-ci fait écho à l'engouement pour les activités physiques de pleine nature, et plus particulièrement la randonnée, en fort développement.

De nombreux aménagements ont ainsi vu le jour sur le territoire intercommunal :

- la reprise du balisage sur plusieurs itinéraires VTT et pédestre,
- le balisage de nouveaux sentiers VTT : le Clergeon (niveau de difficulté noir), les Postes à Lait (niveau de difficulté rouge),
- le balisage d'une grande boucle pédestre (en cours), Les Collines de l'Albais, qui relie 10 communes du territoire,
- l'entretien des chemins (petit élagage, débroussaillage, etc.),
- le balisage croissant des sentiers PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), passé de 40 à environ 200km.

ET DEMAIN ? Le schéma directeur de la randonnée arrivant à son terme en juillet 2021, la communauté de communes va travailler en collaboration avec l'office de tourisme, les associations du territoire et les communes à la rédaction d'un second schéma.

Différents sujets y seront abordés : la création de nouveaux itinéraires pédestre et VTT, le développement de l'itinérance à vélo ou encore le positionnement de l'intercommunalité pour la création d'une offre de randonnée à destination des cavaliers.

GÉNÉRATIONS

TROTTIN'RAM : PASSION PREMIERS PAS

Créés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales il y a près de 30 ans, les Relais d'Assistants Maternels et parents (RAM) contribuent à l'amélioration de l'accueil individuel des enfants de moins de 6 ans. Ces services gratuits destinés aux assistants maternels et aux familles sont devenus une référence. Porté par la communauté de communes, "Trott'in'RAM", situé à Vallières-sur-Fier, est le relais du territoire.

Structure de proximité, le RAM, soutient l'assistant maternel et le parent employeur dans leurs rôles respectifs. Échanges et informations, partage d'expériences, lieu d'écoute et d'expression : les parents employeurs, futurs parents, assistants maternels agréés ou candidats à l'agrément, assistantes familiales et gardes d'enfants à domicile y trouvent conseils et accompagnement dans la relation salariés/employeurs.

C'est aussi un lieu de rencontres : des ateliers éducatifs offrent aux jeunes enfants des temps d'éveil collectifs. De quoi créer les premiers liens sociaux et rompre l'isolement des assistants maternels à domicile.

La structure s'appuie sur une démarche partenariale pour favoriser le décloisonnement entre les différents modes d'accueil, dans une perspective d'éveil et de socialisation de l'enfant. Co-financé et géré par la communauté de communes, la CAF et la MSA, Trott'in'RAM fonctionne avec 2 animatrices (dont une Educatrice de Jeunes Enfants) et une secrétaire.

TROTTIN'RAM

Relais itinérant
Assistants
Maternels
& Parents



PORTAGE DES REPAS : PRÉSERVER LES LIENS

Malgré la crise sanitaire et un plan de charge plus soutenu pour les agents de livraison compte tenu de la mise en place soudaine de mesures de prévention et de sécurité, le service intercommunal de portage de repas est resté opérationnel.

Dans un contexte de crise sanitaire, les hôpitaux restent prioritaires pour l'approvisionnement des denrées alimentaires. Or, le portage à domicile s'appuie sur la cuisine centrale de l'hôpital de Rumilly pour la fabrication des plateaux-repas. Tous convaincus que "bien se nourrir" est un besoin fondamental, les agents de livraison de la communauté de communes se sont eux mobilisés pour accomplir cette mission d'aide à la personne avec professionnalisme, honorant leurs plannings de travail malgré les risques.

Même en cette période de pandémie, le service intercommunal de portage repas à domicile a maintenu le choix des 2 menus quotidiens instauré en juillet 2019. Dès les premiers jours du confinement, il a même enregistré une vague de nouvelles inscriptions... avant que le nombre de bénéficiaires ne se rééquilibre, entre les annulations des uns et les nouvelles demandes des autres. Les fins de semaine ont été particulièrement chargées, compte tenu de la livraison additionnelle des repas du week-end. Malgré les perturbations induites par la crise sanitaire, les agents ont respecté les horaires habituels de livraison, en raison de la circulation réduite sur les routes.



SENIORS : LA CONVIVIALITÉ POUR LEITMOTIV

Le pôle social met l'accent sur l'organisation de temps forts et d'événements en direction des seniors : forums, tables-rondes, conférences, projections-débats, ateliers d'échanges... en privilégiant les thématiques liées à la prévention de la perte d'autonomie.

La communauté de communes est partenaire de Serenity.DOM dont la vocation est de maintenir le plus longtemps possible à domicile les personnes âgées ou en situation de handicap. Aides à domicile ou Auxiliaires de vie, les 110 professionnels salariés apportent une aide humaine et matérielle pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. Ils interviennent auprès de 600 bénéficiaires environ sur les 17 communes du territoire.

Le pôle social a mené plusieurs actions en partenariat avec Serenity.DOM :

- promotion et valorisation des métiers du secteur de l'aide à domicile,
- mise à disposition gratuite de locaux pour des activités de loisirs et de la vie sociale pour les bénéficiaires de Serenity.DOM,
- impression et diffusion gratuite du journal "Le p'tit Barjaqueur" mis en page par le service communication de la communauté de communes.

La majorité des participants aux actions gérontologiques sont des femmes, domiciliées à Rumilly, avec une moyenne d'âge de 72 ans. Une réflexion est à mener pour favoriser une meilleure participation des seniors, notamment pour les autres communes du territoire et les hommes. Chaque année, une réunion rassemble les CCAS du territoire autour du "Bien vivre en Albanais" pour mettre en réseau et coordonner les acteurs locaux de la gérontologie.

CULTURE



ÉVEIL MUSICAL

UNE OUVERTURE SUR LE MONDE

Depuis 2010, la communauté de communes soutient les projets des écoles des 17 communes du territoire en matière d'éveil musical. L'enjeu ? Développer l'éducation musicale à l'école en associant culture, pédagogie et équité.

Pour l'année scolaire 2020/2021, 9 écoles ont déjà proposé 12 projets sur des sujets originaux et variés :

- Tour du monde en une année
- Ouvrez les oreilles !
- Aventures musicales dans le monde incroyable des émotions
- Cirque en musique
- Aux alentours du monde...

Dans le contexte de la crise sanitaire, de nombreux établissements n'avaient pas pu venir à bout de leurs projets sur l'année scolaire 2019-2020. La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie leur

a proposé un report : grâce à ce coup de pouce, une dizaine d'écoles ont pu finaliser leurs projets sur la fin d'année 2020, pour le plaisir des élèves.

La communauté de communes alloue un budget annuel de 66 500 € au financement des projets des équipes pédagogiques des écoles. Cette enveloppe concerne :

- la prise en charge des intervenants ou artistes extérieurs,
- un soutien financier pour l'accès des élèves à un spectacle vivant,
- un soutien financier pour la prise en charge des musiciens présents lors des restitutions.

NOUVEAU

CLICK & COLLECT

**UNE PLATEFORME UNIQUE POUR SOUTENIR
VOS COMMERÇANTS DE PROXIMITÉ !**



**Mon
Rumilly.fr**

**À tout de suite sur
monrumilly.fr**

UNE ACTION CONJOINTE DE

